

Le pouvoir a un genre...

Réjane Sénac

► **To cite this version:**

Réjane Sénac. Le pouvoir a un genre.... Informations sociales, CNAF, 2009, 1 (151), pp.4 - 7. hal-01556807v2

HAL Id: hal-01556807

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01556807v2>

Submitted on 7 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE POUVOIR A UN GENRE...

Réjane Sénac-Slawinski

Les états des lieux institutionnels et universitaires sur les inégalités entre les hommes et les femmes témoignent de « *la conviction que la différence des sexes est une des grandes questions qui traversent les sciences humaines et sociales. Le genre n'est pas un domaine spécialisé, c'est une grille de lecture de la société. Que l'on s'intéresse à l'école, à l'emploi, à l'immigration, à la famille, à la santé, aux retraites ou à tout autre problème social, le genre est un des axes essentiels de la connaissance, un outil indispensable à l'intelligence du monde social* » (Maruani, 2005, p. 12). Ces travaux incarnent à la fois la montée en légitimité du genre, c'est-à-dire des rapports sociaux entre les sexes, comme objet d'étude et le fait que cette notion soit devenue un problème politique, sujet de l'action publique (Sénac-Slawinski et Dauphin, 2006). Simone de Beauvoir affirmait, dès 1949, dans *Le deuxième sexe*, la nécessité de ne pas réduire la hiérarchie des sexes à un destin figé autour de données biologiques car « *elles n'expliquent pas pourquoi la femme est l'Autre ; elles ne la condamnent pas à conserver à jamais ce rôle subordonné* » (2001 [1949], p. 71). Immortalisée par la formule « *On ne naît pas femme, on le devient* » (2001 [1949], p. 13), elle a été pionnière dans l'analyse du genre, notion éclairant les inégalités entre les sexes à la lumière de la construction sociale des rôles « *masculins* » et « *féminins* » (Mead, 2006). En questionnant la ligne de démarcation entre les différences dites « *naturelles* » et les différences construites entre les sexes, le genre dénature les enjeux de pouvoir au cœur des rapports hommes/femmes (Héritier, 1996, 2002 ; Bourdieu, 1998). Cette dénaturalisation est de deux ordres. D'une part, elle questionne le caractère naturel des rôles, des fonctions attribués respectivement aux femmes et aux hommes dans la société et leur dimension hiérarchique. D'autre part, elle interroge les associations établies entre la nature et les femmes, et la culture et les hommes : la femme est-elle à l'homme ce que la nature est à la culture ?

Ainsi, le genre dénonce la légitimation du pouvoir (*potestas*) masculin au nom d'une prétendue plus grande puissance (*potentia*) naturelle. « *Au cours de l'histoire, le pouvoir a toujours été détenu par les hommes, dans la famille (sphère domestique), dans la société civile (sphère sociale), comme dans l'État (sphère politique)* » (Vogel, 1998, p. 43). Comme l'analyse en particulier le philosophe Jürgen Habermas, cette transversalité de la virilité du pouvoir est fondamentale pour

comprendre à la fois la particularité de l'exclusion des femmes du pouvoir et sa dimension centrale. En effet, à la différence des dominations dites de classe (concernant les ouvriers, les paysans et « le bas peuple »), elle ne concerne pas seulement la sphère publique (économique et politique), mais aussi la sphère privée, la domination dite « masculine » se poursuivant dans la famille. Pour lui, cette transversalité de l'exclusion du pouvoir « *révèle clairement le fait que l'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de façon contingente, mais déterminée, dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel* » (Habermas, 1990, VIII, p. 54).

Interroger le pouvoir à la lumière du genre, c'est donc avant tout questionner « *l'ordre sexué* » (Sénac-Slawinski, 2007), au sens de ce qui fait autorité (naturelle, sociale, politique...) et hiérarchie à la fois dans les identités de genre et dans les relations sociales. Dans cette perspective, les débats autour de la parité, entendue comme le partage à égalité du pouvoir politique, ont eu pour principale vertu de rendre visible et de remettre en cause le fondement des inégalités entre les sexes – à savoir, l'exclusion des femmes du pouvoir en général. Le questionnement sur le sexe des représentants politiques amène en effet à réfléchir aux enjeux des rapports de pouvoir dans tous les autres champs : économique, professionnel et domestique. La parité est en cela non pas seulement une stratégie de politique publique, mais aussi un « *concept civilisationnel* »⁽¹⁾. Elle dénonce en effet « *la valence différentielle des sexes* » comme un artefact exprimant « *un rapport conceptuel orienté, sinon toujours hiérarchique, entre le masculin et le féminin, traduisible en termes de poids, de temporalité (antérieur/postérieur), de valeur* » (Héritier, 1996, p. 24).

La parité, pensée comme un principe voire comme une culture, a ainsi assurément contribué à diffuser la critique féministe, en portant la conquête de l'égalité dans les lieux de pouvoir. Ceci alors même que l'application des lois dites « sur la parité » illustre la tentation de justifier le partage du pouvoir entre les sexes par le fait que les femmes apporteraient un plus dans l'action publique, en particulier en étant à l'initiative des politiques liées au soin des plus faibles (enfants, personnes âgées, malades), qualifiées de politique de *care*. En effet, en faisant de la parité non plus une exigence démocratique mais une plus-value politique, les discours sur les vertus des femmes aux postes de direction confortent l'asymétrie entre les sexes (Achin, 2007). Ainsi, alors que le principe paritaire revendiquait la pensée des différences dans l'égalité, sa traduction juridique et électorale incarne une égalité dans la différence, c'est-à-dire une égalité sous condition. Les polémiques suscitées en France par la candidature de Ségolène Royal à l'élection présidentielle de 2007 et par la mise en scène de sa féminité comme ressource politique ont illustré ce glissement.

Le défi porté par ce numéro d'*Informations sociales* est de questionner l'inégal

accès et exercice du pouvoir, ce que l'on pourrait également appeler le genre du pouvoir. Parce que le genre induit une approche transversale des questions, il a semblé important de mettre en perspective les différentes sphères de pouvoir : politique, économique et social ⁽²⁾. Celles-ci constituent les trois parties de ce numéro. L'objectif a aussi consisté à s'interroger dans un cadre européen, en fournissant aux lecteurs un certain nombre d'analyses comparatives ou qui portent plus spécifiquement sur des pays tels que l'Allemagne, l'Espagne, les pays d'Europe de l'Est, la Finlande ou encore la Suède. Aucun article ne traite uniquement du cas français car il s'agit bien d'enrichir nos propres réflexions pour relativiser ce qui, en matière de pouvoir, ne peut constituer une « exception » française. Comme le disait Montesquieu, qui a nourri sa pensée de ce qu'il apprit dans d'autres pays : « *C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait ! La vertu même a besoin de limites. Pour qu'on ne puisse abuser de pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* » (*De l'esprit des lois*, XI, IV).

Notes

1 - Pour reprendre une expression d'Anne Le Gall lors d'un débat dans le cadre du séminaire « Les femmes dans la prise de décision », organisé par le Centre d'histoire de Sciences Po Paris.

2 - Le triptyque pouvoir politique, économique et social correspond aux trois déclinaisons du pouvoir traitées dans la dernière réforme constitutionnelle française. En effet, le 21 juillet 2008, un nouvel alinéa a été inséré à l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 : « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.* » En complément de la réforme constitutionnelle de 1999 ne portant que sur le champ politique, cette réforme permettra, par exemple, d'instaurer des quotas dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises.

Bibliographie indicative

- Achin C. et alii, 2007, ***Sexe, genre et politique***, Paris, Economica.
- Beauvoir de S., 2001, ***Le deuxième sexe I – Les faits et les mythes***, Paris, Gallimard.
- Bihl A. et Pfefferkorn R., 2002, ***Hommes, femmes, quelle égalité ? École, travail, couple, espace public***, Paris, Éditions de l'Atelier.
- Blöss T. (dir.), 2001, ***La dialectique des rapports hommes-femmes***, Paris, PUF.
- Bourdieu P., 1982, ***Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques***, Paris, Fayard ; 1998, ***La domination masculine***, Paris, Le Seuil.
- Commaille J. et Matin C., 1998, ***Les enjeux politiques de la famille***, Paris, Bayard.

- Économie et statistique, 2006, *L'égalité entre les femmes et les hommes, entre avancées et résistances*, n° 398-399.
- Habermas J., 1990, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- Héritier F., 1996 et 2002, *Masculin/Féminin I. La pensée de la différence et Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob.
- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 2008, *Femmes et hommes. Regard sur la parité*, Paris, Insee.
- Locoh T. et Méron M. (coord.), 2006, « **Le "genre" interdit ?** », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, p. 119-147.
- Maruani M. (dir.), 2005, *Femmes, genre et société. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Mead M., 2006, *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris, Pocket.
- Milewski F., Dauphin S., Kesteman N. et al. (coord.), 2005, *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité. Rapport à la ministre chargée de la parité et de l'égalité professionnelle*, Paris, La Documentation française.
- Sénac-Slawinski R., 2007, *L'ordre sexué. La perception des différences femmes-hommes*, Paris, Presses universitaires de France.
- Sénac-Slawinski R., Dauphin S. (coord.), 2006, *Genre et action publique en Europe*, Politique européenne, n° 20.
- Tremblay M., 2005, *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Remue-ménage.
- Vogel J., 1998, « **La parité et les nouvelles figures de la citoyenneté** », in Martin J. (dir.), *La parité : enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.